

Image not found or type unknown



Changement de notaire et honoraires?

Par **BAYOFRE3**, le **10/10/2010** à **09:42**

Bonjour,
Nous ne sommes pas du tout satisfaites de notre notaire actuel et nous envisageons de lui retirer le dossier de succession de notre mère ouvert depuis 12ans et non encore conclu. Quel sera le montant des honoraires que le notaire pourra nous demander, est-ce qu'il va prendre ces fameux pourcentages sur l'actif brut ou bien seulement facturer les quelques courriers qu'il a pu faire aux différentes parties durant ces années d'attente.